



Métier -> Responsable du service population et urbanisme

Poste ouvert aux candidats pouvant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 110 de l'article L. 5212-13 du code du travail.

Un dossier en annexe est requis pour chaque candidat. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 octobre 2025

Descriptif de l'emploi :

La Mairie de Comines recrute 1 responsable du service population et urbanisme : Catégorie A, filière administrative, cadre d'emploi des attachés territoriaux par voie statutaire (détachement du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026)

Missions / conditions d'exercice

- Assurer la gestion du service (7 agents)
- Gérer les dossiers de demande d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration de travaux, permis de construire), transmission au service instructeur, affichage
- Répondre aux demandes des usagers
- Organiser les élections, gérer les listes électorales, gérer les cimetières.
- Délivrer le service public de l'état civil.

Profils recherchés

- connaître les domaines de compétences des communes et leur organisation
- connaître les marchés publics, l'urbanisme, les suivis de travaux
- connaître les règles juridiques d'élaboration des actes administratifs
- connaître le cadre réglementaire de l'état-civil, des élections et des cimetières.

ANNEXE

MODÈLE DE DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Identification du candidat

- Numéro de dossier d'inscription.
- Nom.
- Prénom.

Situation actuelle du candidat

- Ministère/collectivité territoriale/établissement.
- Direction/Service.
- Statut.
- Corps ou cadre d'emplois et grade d'appartenance.

Parcours de formation

- Scolarité.
- Formation continue.
- Formation professionnelle.

En vue de faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, le candidat exposera en particulier les principales compétences acquises lors des formations dont il a bénéficié.

Expérience professionnelle et extraprofessionnelle (trois pages maximum)

En vue de faire reconnaître son expérience professionnelle, le candidat présentera les principales étapes de son parcours professionnel ainsi que, le cas échéant, les travaux de recherche auxquels il a pu participer et les responsabilités électives, associatives ou syndicales qu'il a pu exercer, en précisant les domaines dans lesquels il a exercé ses fonctions ainsi que les principales compétences acquises et développées à chaque étape de son parcours.

Présentation du projet professionnel (une page maximum)

Le candidat motivera son souhait d'intégrer un nouveau corps ou cadre d'emplois de la fonction publique et d'y poursuivre son parcours professionnel.

Annexes

- Tableau récapitulatif des documents à fournir.
- Accusé de réception.
- Déclaration sur l'honneur.